

SYNDICAT DES EAUX EURON MORTAGNE



Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Euron Mortagne
12, rue Maurice Barrès
54830 GERBEVILLER

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2018

RPQS : rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2018
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	9
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification.....	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	13
2.3.	Recettes	15
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	20
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	20
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	20
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	21
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	21
4.	Financement des investissements	22
4.1.	Branchements en plomb	22
4.2.	Montants financiers	22
4.3.	État de la dette du service.....	22
4.4.	Amortissements.....	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	23
	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée 23	
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	24
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	25

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

• **Nom de la collectivité** : Syndicat Intercommunal des Eaux de l' Euron Mortagne

• **Caractéristiques** : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

• **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

• **Territoire desservi** : les 36 communes suivantes : Barbonville, Borville, Brémoucourt, Charmois, Clayeures, Damas-aux-Bois, Dompail-en-l'Air, Einvaux, Essey-la-Côte, Franconville, Froville, Gerbéviller, Giriviller, Haigneville, Haudonville, Haussonville, Lamath, Landécourt, Lorey, Loromontzey, Magnières, Mattexey, Moriviller, Moyen, Méhoncourt, Remenoville, Romain, Rozelieures, Saint-Boingt, Saint-Germain, Saint-Mard, Saint-Rémy-aux-Bois, Seranville, Vallois, Vennezey, Villacourt.

• **Existence d'une CCSPL** Oui Non

• **Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT** Oui, date d'approbation* : Non

• **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation : 26/03/2016 Non

• **Existence d'un schéma directeur** Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR FRANCE
- Date de début de contrat : 01/01/2006
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2017
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2021
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 5

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2008	Extension du périmètre d'affermage à la commune de Moriviller. Modification des conditions de réexamen de la rémunération du délégataire pour tenir compte de l'adhésion de Moriviller (article 14.1 du contrat : volume comptabilisé de référence et nombre d'abonnés de référence)
2	03/05/2011	Intégration au contrat d'affermage de la convention et des équipements relatifs à la sécurisation de l'alimentation en eau potable entre les vallées de Moselle et de Meurthe
3	02/06/2014	Fin du renouvellement plomb par le Syndicat Travaux sur la qualité d'eau : Mise en place de chloration intermédiaires sur les sites de Lamath et Magnières Travaux sur la station de Virecourt : Sécurisation de la qualité de l'eau produite avec l'installation d'un turbidimètre Mise en place d'un regard de comptage avec réducteur de pression à l'entrée de la commune de Froville afin d'éviter les casses successives sur la conduite de Froville Prolongation de la durée du contrat initial de 4 ans
4	01/07/2016	Evolution de la réglementation sur le suivi et la gestion des réseaux enterrés Transformation du programme de renouvellement électromécanique en compte de renouvellement
5	01/07/2016	Modification de la gestion des impayés sur le Syndicat suite à la nouvelle réglementation applicable depuis 2015, dit loi « Brottes ». Nouveau règlement de service annexé à l'avenant 5

- Nature exacte de la mission du prestataire :

Assurer à ses risques et périls la gestion et la continuité du service public de la distribution d'eau potable. La gestion inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de travaux mis à sa charge et les relations avec les usagers du service.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert **7 354** habitants au 31/12/2018 (7 187 au 31/12/2017).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **3 492** abonnés au 31/12/2018 (3 543 au 31/12/2017).

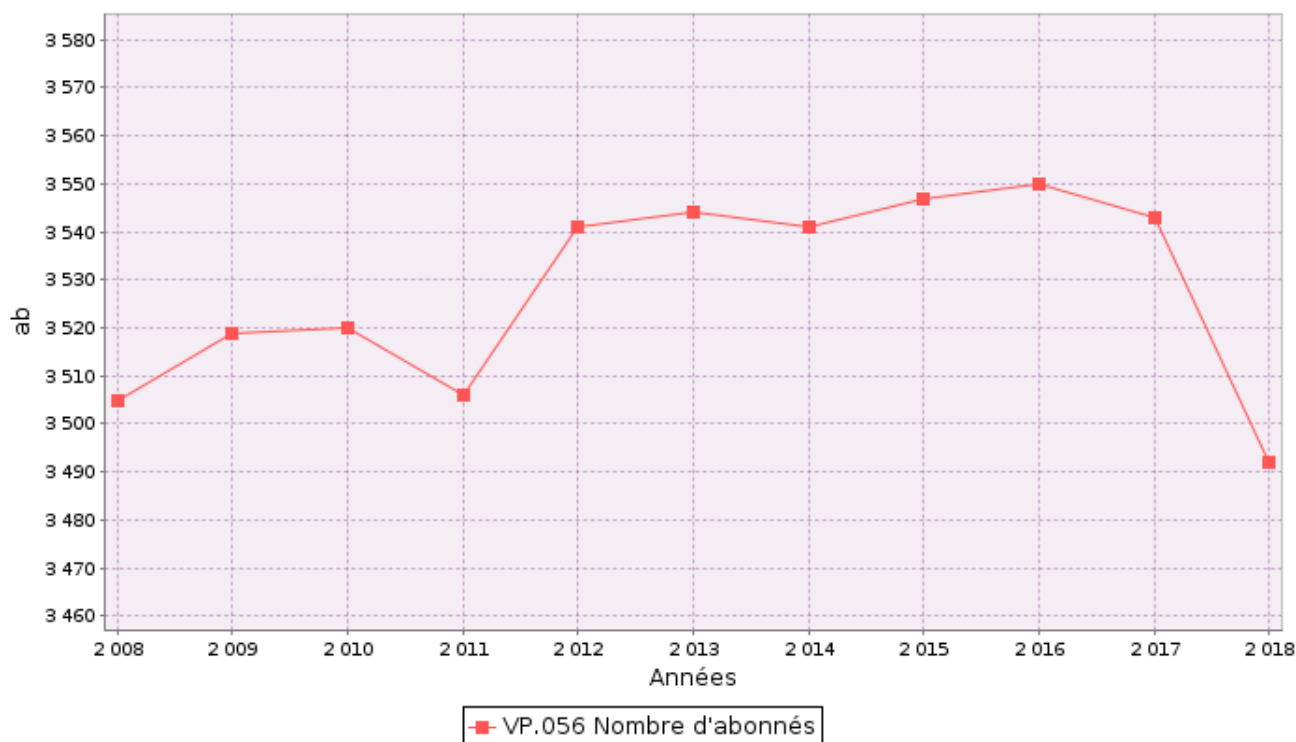
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Barbonville					
Borville					
Brémoucourt					
Charmois					
Clayeures					
Damas-aux-Bois					
Domptail-en-l'Air					
Einvaux					
Essey-la-Côte					
Franconville					
Froville					
Gerbéviller					
Giriviller					
Haigneville					
Haudonville					
Haussonville	Détail non fourni par le délégataire				
Lamath					
Landécourt					
Lorey					
Loromontzey					
Magnières					
Mattexey					
Méhoncourt					
Moriviller					
Moyen					
Remenoville					
Romain					
Rozelieures					
Saint-Boingt					
Saint-Germain					
Saint-Mard					
Saint-Rémy-aux-Bois					
Seranville					
Vallois					
Vennezey					
Villacourt					
Total	3543	3439	53	3492	-1,44%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 16,26 abonnés/km au 31/12/2018 (16,53 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,11 habitants/abonné au 31/12/2018 (2,03 habitants/abonné au 31/12/2017).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 116,53 m³/abonné au 31/12/2018. (115,47 m³/abonné au 31/12/2017).



NB : les données du délégataire indiquent une diminution du nombre d'abonnés de 51 entre 2017 et 2018. Cette donnée semble incohérente au regard des évolutions sur les 6 années précédentes et au regard de la progression entre 2017 et 2018 de 2 données : le nombre de branchements et la population.

1.5.Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 795 724 m³ pour l'exercice 2018 (825 497 pour l'exercice 2017).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Puits B de Virecourt du SY Euron Mortagne	Données non disponibles				
Puits principal de Virecourt du SY Euron Mortagne	Données non disponibles				
Tranchée drainante de Virecourt du SY Euron Mortagne	Nappe alluviale	992 800 m ³ / an 170 m ³ /h sur 16h	722 860	769 598	+ 6,5 %
Puits A de Virecourt du SY Euron Mortagne	Données non disponibles				
Forage de Rozelieures	Nappe souterraine	800 m ³ / j 50 m ³ /h	102 637	26 126	- 74,5 %
Total			825 497	795 724	- 3,6 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

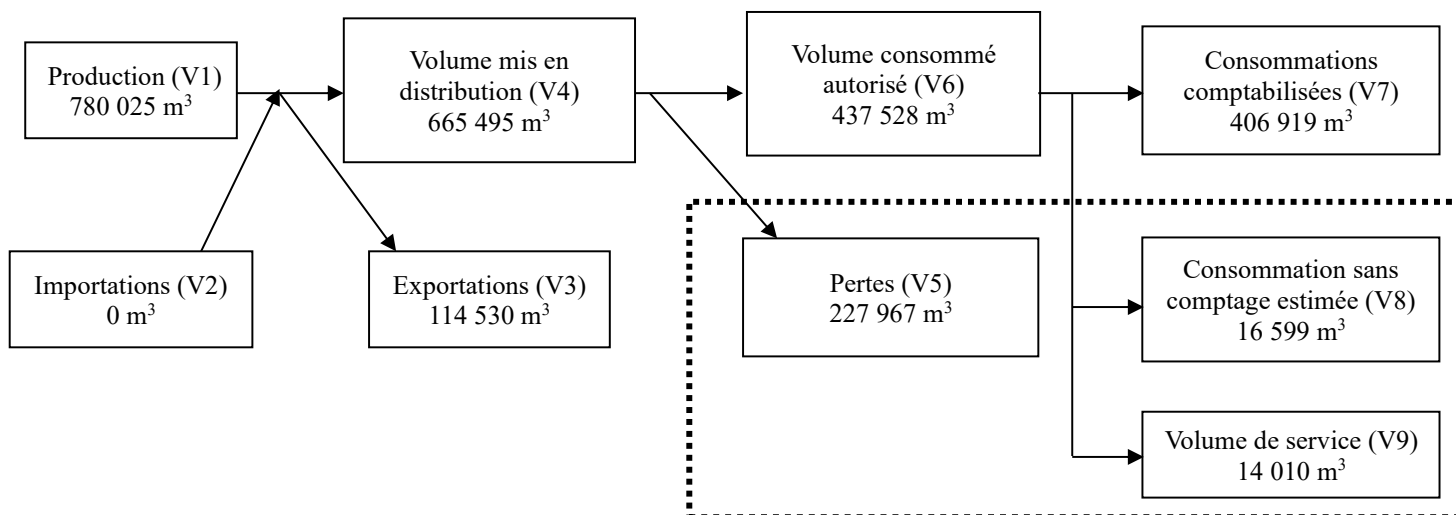


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Observations
	0	0	
	0	0	
Total	0	0	

1.6.Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



1.6.2. Production

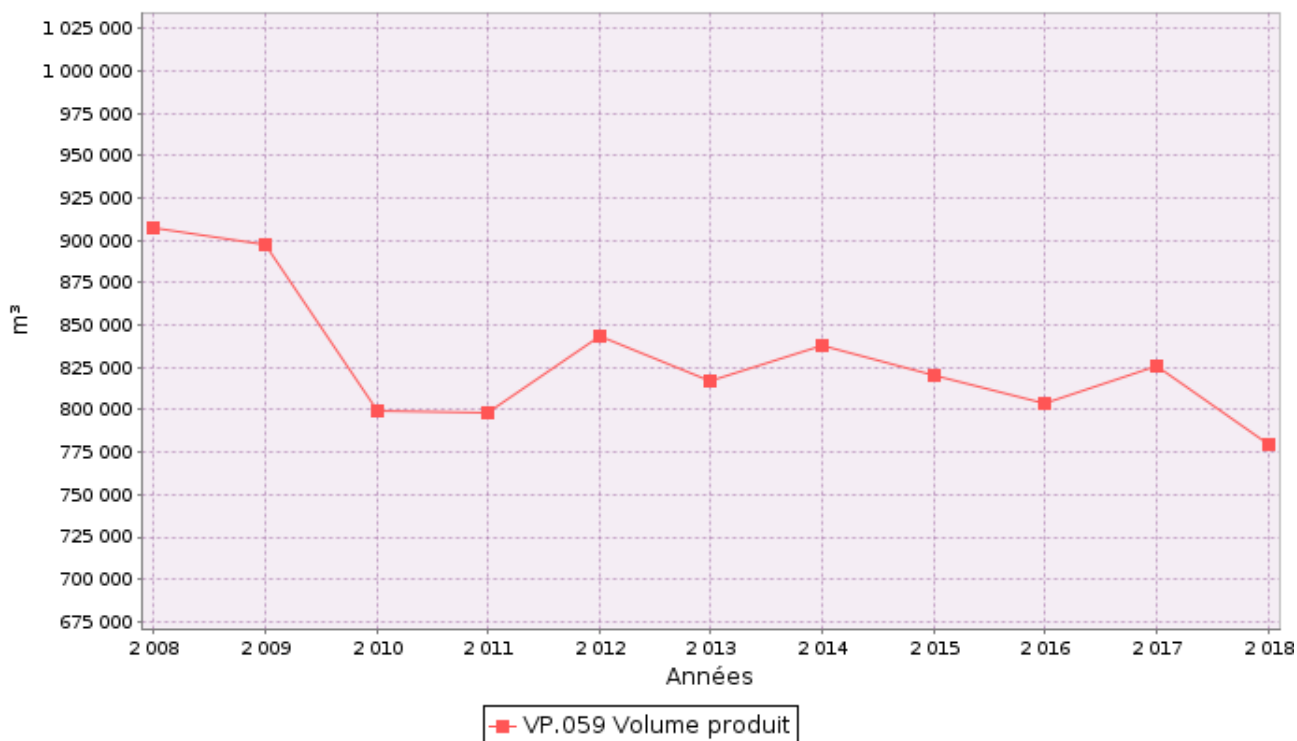


Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de Traitement de Virecourt	Désinfection
Traitement Forage de Rozelieures	Désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Puits B de Virecourt du SY Euron Mortagne	Données non disponibles			80
Puits principal de Virecourt du SY Euron Mortagne	Données non disponibles			80
Tranchée drainante de Virecourt du SY Euron Mortagne	722 860	754 124	+ 4,3 %	80
Puits A de Virecourt du SY Euron Mortagne	Données non disponibles			80
Forage de Rozelieures	102 637	25 901	-74,8%	80
Total du volume produit (V1)	825 497	780 025	-5,5%	80 (source ARS)



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Dispositif de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable des Vallées de la Moselle et de la Meurthe	0	0		NC
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	___%	NC

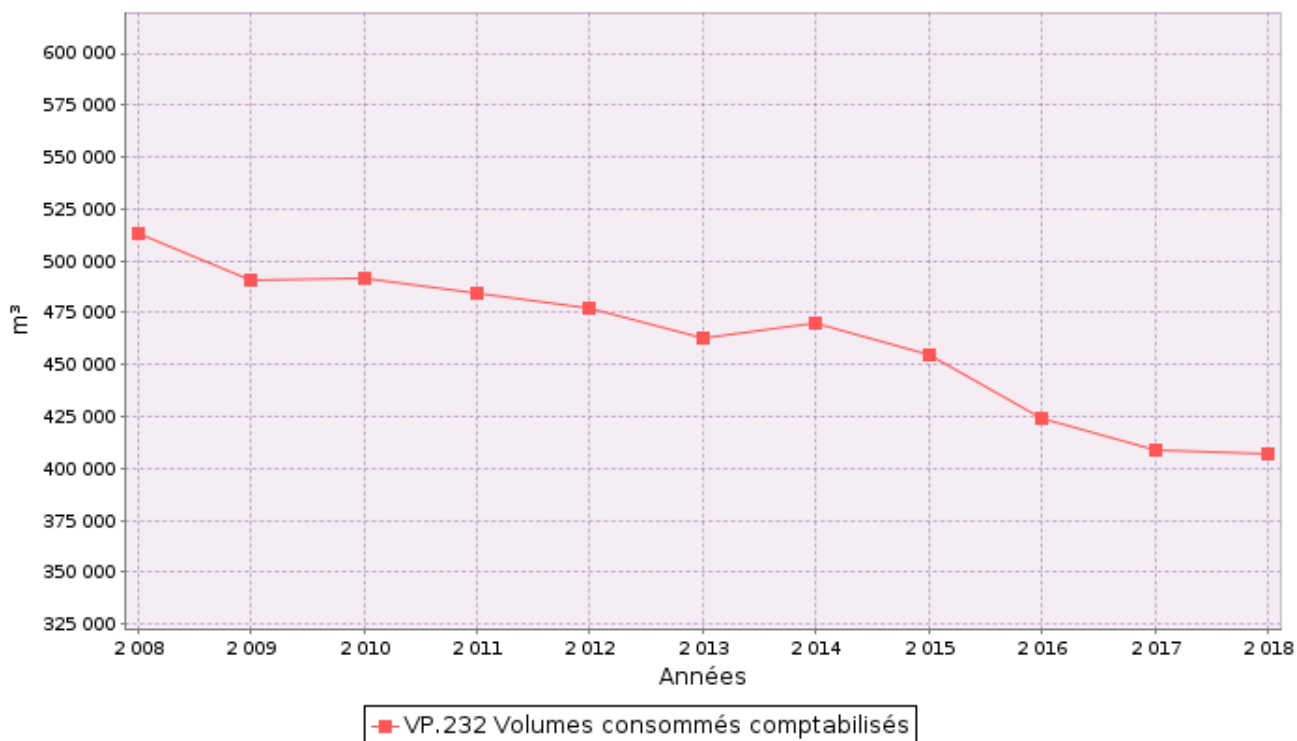
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	390 340	387 265	-0,78%
Abonnés non domestiques	18 765	19 654	+4,74%
Total vendu aux abonnés (V7)	409 105	406 919	-0,5%
Service du SIEA BAYON VIRECOURT	117 898	114 530	-2,9 %
Total vendu à d'autres services (V3)	117 898	114 530	-2,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	18 934	16 599	-12,3%
Volume de service (V9)	14 129	14 010	-0,8%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	442 168	437 528	-1,1%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 214,73 kilomètres au 31/12/2018 (213,37 au 31/12/2017).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	0 € au 01/01/2017
	0 € au 01/01/2018

La grille tarifaire a été modifiée entre 2018 et 2019

Tarifs		Au 01/01/2018
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	10 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³	0,5314 €/m ³
	Prix au m ³ de 151 à 300 m ³	0,5314 €/m ³
	Prix au m ³ de 301 à 600 m ³	0,5314 €/m ³
	Prix au m ³ de 601 à 1 000 m ³	0,5194 €/m ³
	Prix au m ³ de 1 001 à 3 000 m ³	0,4831 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 3 000 m ³	0,4536 €/m ³
Autre : néant		0 €
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement y compris location du compteur	30,34 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³	1,0999 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³
	Autre : néant	0 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarifs		Au 01/01/2019
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	10 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 150 m ³	0,643 €/m ³
	Prix au m ³ de 151 à 300 m ³	0,643 €/m ³
	Prix au m ³ de 301 à 600 m ³	0,643 €/m ³
	Prix au m ³ de 601 à 1 000 m ³	0,5713 €/m ³
	Prix au m ³ de 1 001 à 3 000 m ³	0,5314 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 3 000 m ³	0,4989 €/m ³
Autre : néant		0 €
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement y compris location du compteur	30,16 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 150 m ³	1,0933 €/m ³
	Prix au m ³ de 151 à 300 m ³	1,0844 €/m ³
	Prix au m ³ de 301 à 600 m ³	1,0118 €/m ³
	Prix au m ³ de 601 à 1 000 m ³	0,8969 €/m ³
	Prix au m ³ de 1 001 à 3 000 m ³	0,8518 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 3 000 m ³	0,6793 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³
	Autre : néant	0 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°2018/05 du 31/03/2018 effective à compter du 01/07/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable.

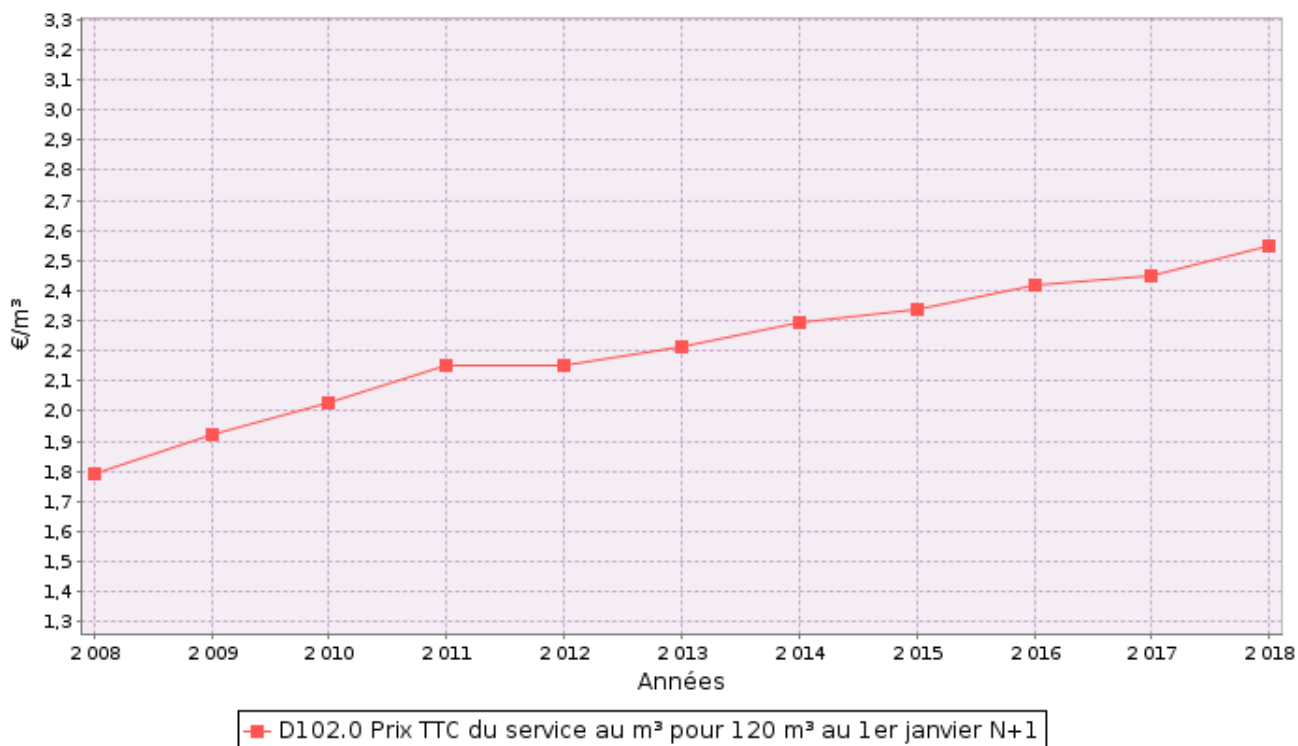
2.2.Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	10,00	10,00	0%
Part proportionnelle	63,77	77,16	21%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	73,77	87,16	18,1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	30,34	30,16	-0,6%
Part proportionnelle	131,99	131,20	-0,6%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	162,33	161,36	-0,6%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	—	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	42,00	0%
VNF Prélèvement :	—	—	—%
Autre :	—	—	—%
TVA	15,30	15,98	4,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57,30	57,98	1,2%
Total	293,40	306,50	4,5%
Prix TTC au m³	2,45	2,55	4,1%

Commentaire : le tarif est 2,55 € TTC au 1er janvier 2019



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Le tarif pour chaque commune est identique.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

Les volumes facturés (volumes issus du compte d'affermage correspondant à la période 2017-2018 et aux recettes inscrites au CA de l'exercice 2018) au titre de l'année 2018 sont de 378 538 m³/an (496 745 m³/an en 2017).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part syndicale : néant

Part délégataire : indexation contractuelle

2.3.Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017* en €	Exercice 2018* en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	245 350,65	234 136,73	-4,57%
<i>dont abonnements</i>	35 543,86	35 497,10	-0,13%
Recette de vente d'eau en gros	21 887,68	32 025,04	+46,31%
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 962,19	+ 1072,07	+ 211 %
Total recettes de vente d'eau	266 476,14	267 233,84	+0,36%
Recettes liées aux travaux (subventions)	44 305,35	36 198,11	-18,3%
Recettes liées aux travaux (récupération de TVA)	12 833,63	26 165,82	+104,00%
Contribution exceptionnelle du budget général	NC	NC	
Autres recettes (produits financiers)	10,23	12,09	+18%
Autres recettes (produits exceptionnels)	1 567,68	719,59	-54,10%
Total autres recettes	58 716,89	63 095,61	+7,46%
Total des recettes	325 193,03	330 329,45	+1,58%

NB : le délégataire ne fournissant de données que sous forme de compte d'affermage du 01/07/n-1 au 30/06/N, les recettes de vente d'eau correspondent aux cycles de facturation 2016/2017 et 2017/2018. En revanche, les autres recettes correspondent à l'exercice en année civile.

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	519 573,98	506 622,88	-2,49 %
<i>dont abonnements</i>	106 133,20	107 712,55	+1,49 %
Recette de vente d'eau en gros	26 501,44	39 204,06	+47,93%
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 5 086,20	+ 269,62	
Total recettes de vente d'eau	540 989,22	546 096,56	+0,94%
Recettes liées aux travaux	10 600,00	27 000,00	+155 %
Autres recettes (Collectivités et organismes publics)	401 000,00	389 000,00	-2,99 %
Autres recettes (Produits accessoires)	8 800,00	9 000,00	+2,27 %
Total autres recettes	420 400,00	425 000,00	+1,1 %
Total des recettes	961 389,22	971 096,56	+1 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : **813 330,40** € (807 465,36 € au 31/12/2017).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	50	0	47	0
Paramètres physico-chimiques	50	0	47	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,39%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	97,81%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

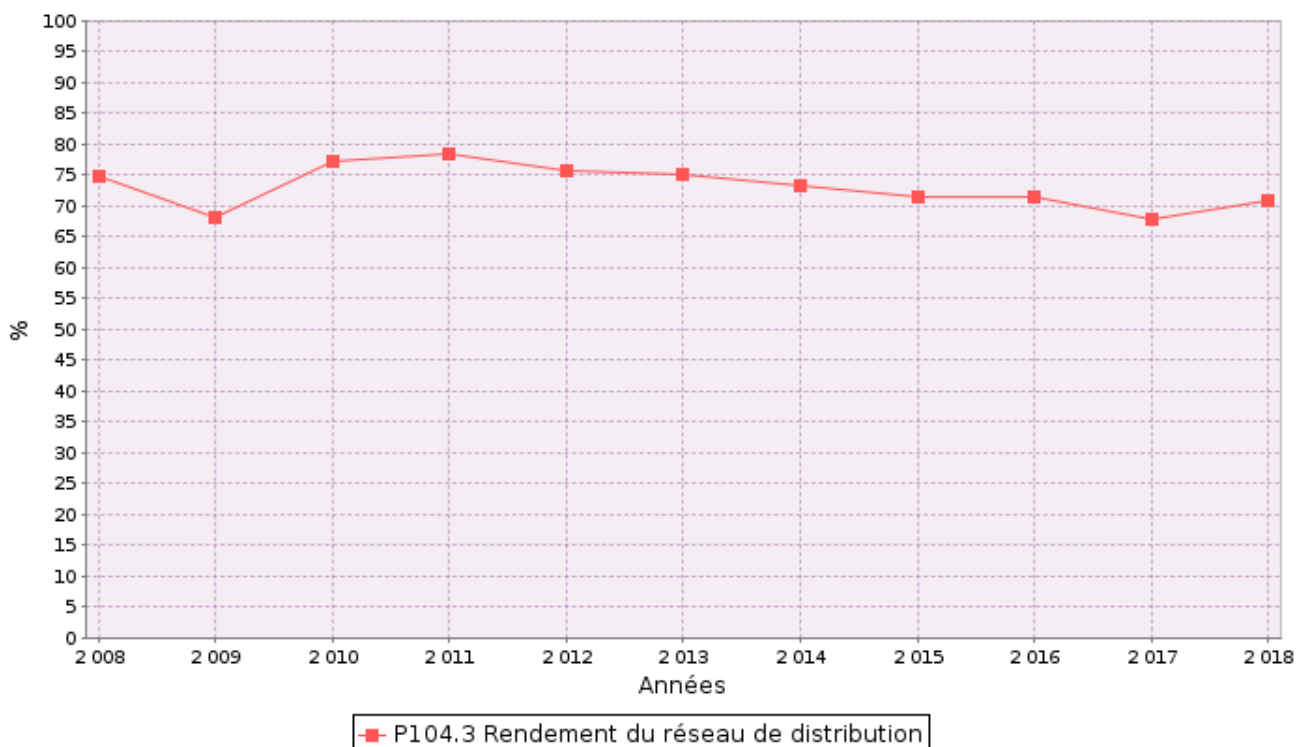
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	67,82 %	70,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	7,16	7,04
Volume vendu sur volume mis en distribution (rendement primaire)	57,8 %	61,1 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage

lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,3 m³/j/km (3,8 en 2017).

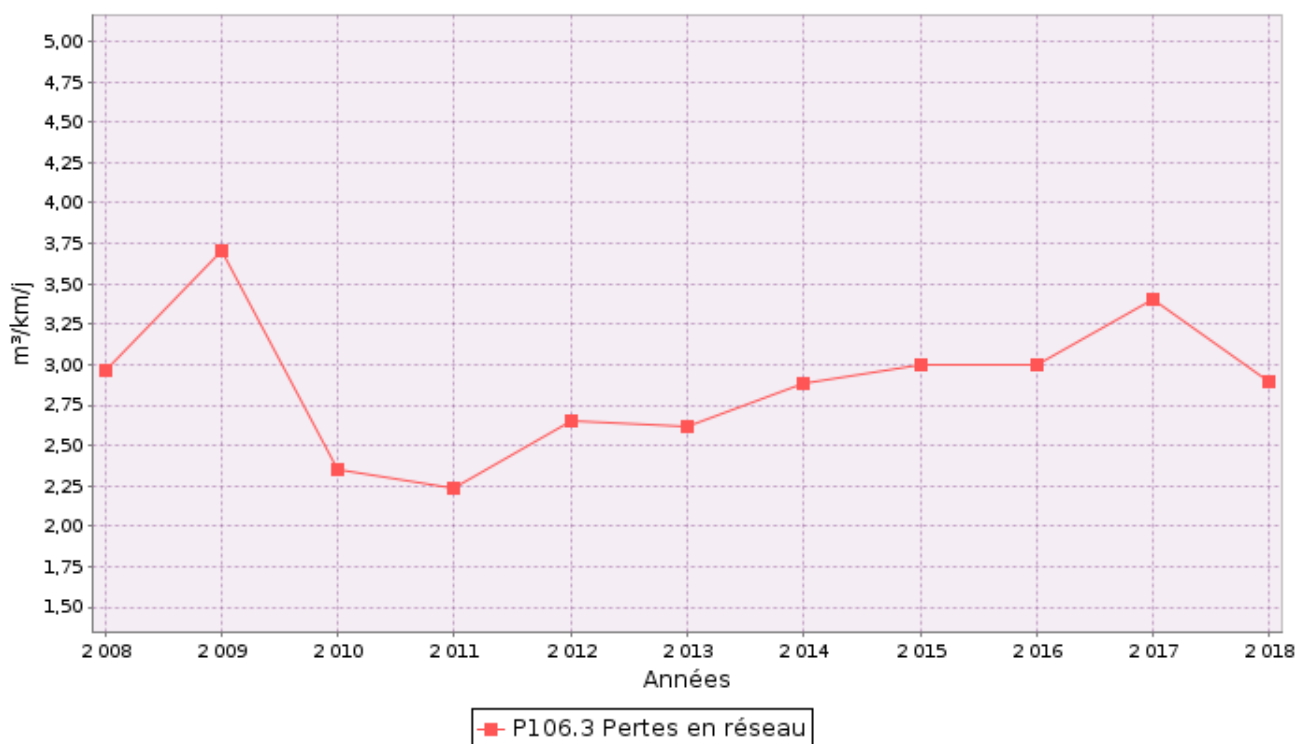


3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 2,9 m³/j/km (3,4 en 2017).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été

remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km				0,529	0,197

Au cours des 5 dernières années, 0,91 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,08% (0,07 en 2016).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2017). NB : source ARS. Pour le délégataire, l'indice serait à 60% (les travaux ne seraient pas terminés).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

0 pour 1000 habitants

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

2 jours

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)
375 718,41	
375 718,41	
82 788,16	5,06
52 416,59	9,28
16 530,26	2,89
223 983,40	6,81

3.8.Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

1,35 % sur les factures 2017 (1,15% sur les factures 2016)

3.9.Taux de réclamations (P155.1)

9,85 réclamations pour 1000 abonnés en 2018 (13,82 en 2017)

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre total des branchements	3543	3553
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	1	6
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	21	24 (+13 potentiels)*
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,03%	0,17%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,59%	0,68% (+0.37% potentiels)*

* Après le remplacement de 6 branchements plomb à Villacourt, à la demande du syndicat, le délégataire a repris le recensement des branchements en plomb courant 2018. Le délégataire a dénombré 24 branchements plomb de façon certaine. 13 branchements supplémentaires pourraient être en plomb, le délégataire doit poursuivre ses investigations. Les données 2017 ci-dessus, fournies par le délégataire, se sont donc avérées inexactes.

4.2. Montants financiers



	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (dépenses du syndicat uniquement)	56 733 €	49 362 €
Montants des subventions	8 000 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	NC	NC

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (capital restant dû)		436 305 €	375 718 €
Montant remboursé durant l'exercice	capital	67 880 €	60 586 €
	intérêts	22 838 €	17615 €

4.4. Amortissements



Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de 154 085 € (149 528 € en 2017).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels	Montants prévisionnels de l'année précédente
Construction d'une nouvelle usine de production à Virecourt	4 060 000 € HT	4 256 000 € HT
Renouvellement de 24 branchements plomb	35 000 € HT	17 500 € HT
Finalisation du plan de sécurisation d'alimentation en eau potable des Vallées de la Moselle et de la Meurthe (part prévisionnelle imputée au seul SIE Euron Mortagne)	22 230 € HT	-

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels
Néant	Néant	Néant

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2018 (0 €/m³ en 2017).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	NC

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 187	7 354
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,45	2,55
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,8%	70,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3,8	3,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,4	2,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,07%	0,08%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0